

COLLOQUE

L'ÉGALITE DES CHANCES, AU-DELÀ DES MOTS



Mercredi 24 mars et jeudi 25 mars 2010

DOCUMENT DE TRAVAIL

PRÉAMBULE

L'université de Cergy-Pontoise organise un colloque sur le thème de l'égalité des chances qui se déroulera sur deux jours, les 24 et 25 mars 2010. L'objet de ce colloque sera d'interroger la manière dont s'est progressivement imposé le concept d'égalité des chances comme champ d'action de la puissance publique, de cerner la réalité qu'il recouvre et de réfléchir à l'impact de cette problématique dans les pratiques de l'école et de l'université. Volontairement pluri-disciplinaire dans son approche, ce colloque s'adresse à un public très large : associations, établissements scolaires, collectivités territoriales, communauté scientifique, grands organismes nationaux, etc.

PROJET DÉTAILLÉ

« L'ÉGALITÉ DES CHANCES, AU-DELÀ DES MOTS »

La notion d'égalité des chances prend racine dans un idéal républicain fortement identitaire en France depuis la Révolution française. La révolution de 1848 débouchant sur la suppression de l'esclavage, les avancées sociales du Front populaire de 1936 ou la mise en application à la Libération du programme du CNR avec l'instauration du vote des femmes constituent autant de moments puissants où fut réactivé un idéal de justice reposant sur l'application du principe d'égalité des droits, affirmé dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. A chacune de ces avancées, il s'agissait de considérer que les individus pourront exprimer leurs talents, que les situations particulières liées à la naissance ne pourraient les contraindre ni les programmer de manière définitive. La notion d'égalité et celle d'égalité des chances qui en découle affirmaient une volonté d'émancipation des individus, une liberté qui leur était offerte de construire leur propre parcours.

Les droits acquis dans le cadre des luttes sociales ou des grandes crises historiques auraient pu clore de manière définitive ce sujet et bâtir une société de justice. L'écart est cependant immense entre les droits théoriques et leur diffusion concrète dans la société. Si la naissance ne classe plus les individus comme sous l'Ancien Régime, les analyses de P. Bourdieu et J.-C. Passeron ont démontré à la fin des années soixante que les mécanismes de reproduction sociale étaient toujours aussi puissants et susceptibles d'affecter en profondeur le pacte républicain.

Le « capital social » transmis par les familles facilite l'accès de leurs enfants aux écoles les plus prestigieuses et, en conséquence, aux postes les plus emblématiques. La connaissance fine des règles du jeu et la mise en œuvre de subtils mécanismes de distinction constituent les outils qui facilitent aux « héritiers » la montée de l'échelle sociale. Les travaux du sociologue M. Wieworka ont apporté de nouveaux éclairages sur cette question.

Dans le courant des années quatre-vingt-dix, la question sociale s'est progressivement doublée d'une « question ethnique ». Le fait d'appartenir à une minorité dite « visible », autrement dit d'être né le plus souvent dans une famille issue de l'immigration, enclenchait des mécanismes insidieux de sélection des individus. A diplôme identique, à compétences reconnues similaires, certains se trouvaient confrontés au « plafond de verre », comme le formulèrent des sociologues américains des années soixante-dix, quand d'autres obtenaient plus aisément la reconnaissance de leurs talents. Ce principe d'injustice est source d'effritement de l'idéal républicain dans le sens où il sape la confiance mise dans l'institution scolaire comme garant de la reconnaissance des compétences des individus.

A cette dimension « ethnique » vient s'ajouter une dimension spatiale¹, certains territoires étant considérés comme stigmatisés. Le fait de disposer de telle ou telle adresse induit un regard positif ou négatif, en particulier lorsqu'il s'agit d'accéder à l'emploi. Cette dimension recoupe fréquemment la précédente, dans ce que l'on prend l'habitude de nommer, de façon générique, les banlieues, ou de manière plus familière, les « quartiers », ou encore de façon euphémique, « les zones urbaines sensibles ». Ces territoires ont le plus souvent comme principale caractéristique d'être ceux où se concentrent les plus forts taux de logements sociaux et, par conséquent, les populations socialement les plus fragiles qui sont fréquemment des populations issues de l'immigration. Les trois dimensions, sociale, ethnique et spatiale, se trouvent ainsi conjuguées.

Il serait injuste de dire que face à ces dynamiques ségrégatives, la puissance publique n'a pas cherché à réagir. Les symptômes ont été identifiés, les risques d'approfondissement des fractures sociales clairement énoncés et de nombreuses actions entreprises, s'appuyant le plus souvent sur des mécanismes de discrimination positive territoriale (J. Donzelot), consistant à donner davantage aux territoires enregistrant les principaux handicaps mis en évidence grâce à l'outil statistique.

¹ Voir Colloque : « Les territoires urbains face aux défis des ségrégations. Comparaison Etats-Unis – France », université de Cergy-Pontoise, 8-9 novembre 2005. Principales contributions figurant dans le n°122 d'Hérodote « Ghettos américains, banlieues françaises », 3^{ème} trimestre 2006.

Ceci a conduit à la définition précise des territoires de la politique prioritaire de la ville, en particulier à la suite de la LOV (Loi d'orientation pour la ville de 1991) ou aux actions volontaristes de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains de 2000), puis à la création de l'ANRU (Agence nationale de la rénovation urbaine) en 2004. A l'intérieur de tel périmètre s'appliquent des mécanismes spécifiques d'aide, au-delà non. Ces dispositifs sont destinés à faire prévaloir « l'égalité des chances » : où que l'on soit né, où que l'on vive, les individus seraient supposés avoir accès au même champ des possibles.

- > L'objet de ce colloque sera d'interroger la manière dont s'est progressivement imposé le concept « d'égalité des chances » comme champ d'action de la puissance publique.
- > Le principe référant à un idéal généreux ne faisant guère débat dans la société française, il est ainsi possible de constater que les dispositifs mis en œuvre par une majorité politique sont, en cas d'alternance politique, éventuellement modifiés à la marge, mais guère remis en cause de manière fondamentale.
- > Il s'agira également de chercher à évaluer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre en regard des objectifs affichés. Concrètement, certaines actions ne contredisent-elles pas les principes mêmes qu'elles sont censées défendre ? Ceci pose clairement la question des outils de l'évaluation. Quels indicateurs utiliser ? Comment mesurer l'efficacité des actions entreprises ? Sur quelle base pertinente établir une comparaison entre les actions s'appliquant sur des territoires différents et/ou destinées à des publics différents ?
- > Enfin, plus profondément, la question de l'émergence d'un « marché » de l'égalité des chances sera posée. Les entreprises, les institutions scolaires, les établissements du supérieur, les collectivités territoriales se livrent une forme de concurrence sur le registre de l'égalité des chances. Ces actions visent-elles réellement à remédier aux problèmes précédemment évoqués ou s'agit-il d'instrumentaliser un concept à la forte connotation positive ? Le concept et son utilisation méritent d'être appréhendés de façon critique.
- > Au-delà des mots, quelles réalités sont en train de se dessiner ? Par-delà les affichages, les stratégies de communication, observe-t-on l'atténuation des difficultés identifiées ? De façon plus cynique, serait-il envisageable que des efforts considérables entrepris au nom de l'égalité des chances ne puissent contribuer à rendre acceptable le maintien, voire l'accentuation, des inégalités ? Ceci pousse certes un peu loin le paradoxe, mais poser la question ne suppose pas de réponse pré-établie.

Que ce colloque résulte d'une initiative universitaire ne doit pas surprendre. L'université accueille aujourd'hui les populations les plus diverses. N'effectuant pas de sélection initiale, elle enregistre dans ses publics une part conséquente d'étudiants venant de milieux plus fragiles que ceux ayant accès aux filières sélectives. Le travail effectué au sein de l'université conduit une part de ces étudiants à des cursus de réussite sur le plan académique mais qui se heurtent parfois par la suite aux difficultés de l'insertion professionnelle, au « plafond de verre » précédemment évoqué.

Par ailleurs, l'un des immenses atouts de l'université consiste en sa pluridisciplinarité. S'y croisent, mais aussi s'y confrontent, des représentants des champs disciplinaires les plus divers. Une telle diversité est source d'enrichissement, à la condition que puissent émerger des synergies.

Or, la thématique de « l'égalité des chances » est susceptible, sans exclusive, de mobiliser des interventions complémentaires de collègues issus de champs variés :

- > Les historiens et les sociologues pour la construction temporelle du concept.
- > Les linguistes pour les dimensions sémantiques de celui-ci, à la manière dont il peut être appréhendé.
- > Les juristes pour son caractère applicable et opposable au tiers.
- > Les géographes du fait de la dimension spatiale des inégalités et de la mise en œuvre d'une géographie prioritaire aux effets fréquemment paradoxaux.
- > Les économistes par les outils de quantification élaborés afin d'évaluer les inégalités et l'efficacité des politiques mises en œuvre.
- > L'ensemble des disciplines qui désormais « genrent » tous leurs travaux, en effet le « plafond de verre » est plus épais pour les filles car il se double souvent de discriminations sexistes.
- > Enfin, directement concernés par cette thématique, les collègues de la composante IUFM, du fait de leur implication au quotidien dans le système scolaire, pour la réussite de tous. Leurs pratiques nourrissent leurs réflexions sur les questions en relation immédiate avec les difficultés liées aux inégalités et aux méthodes pour y remédier. ■

DÉROULEMENT DU COLLOQUE

Matinée 1 : Égalité des chances : Construction / déconstruction d'un concept consensuel

Après-midi 1 : Inégalités : Nécessité de la mesure – Difficulté de la mesure

Matinée 2 : Les multiples dimensions des inégalités

Après-midi 2 : **Ateliers thématiques** - Agir contre les inégalités :
Diversité des approches - Diversité des pratiques dans les
domaines scolarité – éducation / culture / insertion
professionnelle / logement – habitat / accès à la citoyenneté

Table-ronde de clôture autour du thème : « Tendre vers une
société plus juste : dispose-t-on des moyens pour agir ? »

ORGANISATION DU COLLOQUE

Dates du colloque

Mercredi 24 mars et jeudi 25 mars 2010

Lieu du colloque

Université de Cergy-Pontoise
33, boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise

Membres du comité scientifique

Anne-Sophie Barthez, *professeur de Droit, université de Cergy-Pontoise (UCP)*
Bernard Bier, *chargé d'études et de formation à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP)*
Thomas Brodaty, *maître de conférences en Économie, UCP*
Sylvie Brodziak, *maître de conférences en Lettres modernes, UCP*
Didier Desponds, *maître de conférences en Géographie, UCP*
Catherine Dorison, *maître de conférences en sciences de l'éducation, IUFM de l'académie de Versailles*
François Dubet, *professeur de sociologie à Victor Segalen Bordeaux II, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales*
François Dulieu, *professeur d'Astrophysique, UCP*

Membres du comité d'organisation (université de Cergy-Pontoise)

Yolande Alexandre, *chef du cabinet de la présidence*
Anne-Sophie Barthez, *professeur de Droit, vice-présidente du conseil d'administration*
Thomas Brodaty, *chargé de mission Observatoire de la vie étudiante*
Sylvie Brodziak, *chargée de mission parité hommes-femmes*
Florence Brouillaud, *directrice de la communication*
Didier Desponds, *vice-président du conseil des études et de la vie universitaire*
Catherine Dorison, *IUFM de l'académie de Versailles*
François Dulieu, *chargé de mission pour les relations avec les lycées*
Colette Glück, *chargée de mission insertion professionnelle*
Richard Pourret, *chargé de mission égalité des chances*

Personnes à contacter

Didier Desponds / 01 34 25 64 08 – didier.desponds@u-cergy.fr
Richard Pourret / 01 34 25 71 21 - richard.pourret@u-cergy.fr